

***COMMUNE LE MOURET***

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
du 19 mai 2022**

**Au Restaurant de la Croix-Blanche Le Mouret**

**COMMUNE LE MOURET :**

Le secrétaire :



Laurent Tercier



Le Syndic :



Nicolas Lauper

### **Tractanda**

**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch) -, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**2. Comptes 2021**

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**3. Désignation de l'organe de révision**

**4. Election de membres à la commission de naturalisation pour la période législative 2021-2026**

**5. Echange de terrains entre la Commune Le Mouret et M. Philippe Zamofing pour un projet d'étable communautaire.**

**6. Information**

**7. Divers**

|                               |     |                    |             |
|-------------------------------|-----|--------------------|-------------|
| <b>Présidence :</b>           | M.  | Nicolas Lauper     | syndic      |
| <b>Conseillers présents :</b> | M.  | Eric L'Eplattenier | vice-syndic |
|                               | M.  | Patrick Bongard    |             |
|                               | M.  | Nicolas Brunisholz |             |
|                               | M.  | Jean-Louis Cotting |             |
|                               | Mme | Martine Halter     |             |
|                               | M.  | Denis Murith       |             |
|                               | M.  | Nicolas Yerly      |             |
|                               | M.  | Michael Vogt       |             |

**Secrétaire :** M. Laurent Tercier

**M. Nicolas Lauper** ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux comptes 2021-

M. Le Syndic a le plaisir, au nom de ses collègues du Conseil communal, de souhaiter la bienvenue ce soir, à notre assemblée communale ordinaire. Merci de votre présence.

Il salue en particulier tous ceux qui participent aujourd'hui à leur première assemblée communale. Nous vous sommes reconnaissants, à tous, d'avoir bien voulu consacrer cette soirée au présent et à l'avenir de notre commune, dans une ambiance sereine et respectueuse des opinions de tous.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2020, les comptes d'investissements 2021, le bilan 2021, les annexes au bilan 2021.

**M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

**M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

**M. Le Syndic** nomme les scrutatrices suivantes :

Mme Sandra Marthe  
Mme Isabelle Zosso  
Mme Chantal Caputo

Personnes présentes :

Personnes qui n'ont pas le droit de vote :

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes :

Personnes qui n'ont pas le droit de vote :

Personnes aptes à voter :

Majorité absolue :

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

t du comédien et magicien américain Robert Orben, âgé aujourd'hui de 94 ans : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ».

### ***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic** remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

### ***Tractanda No 2 - Comptes 2020***

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Eric L'Eplattenier** - Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ces comptes.

#### ***Compte de fonctionnement 2021***

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

#### **Récapitulation**

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Total des charges    | : Fr. 14'087'565.48 |
| Total des produits   | : Fr. 14'523'548.17 |
| Excédent de produits | : Fr. 435'982.69    |

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2021.

#### ***Compte d'investissements 2021***

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes d'investissement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes. Il présente également le tableau des investissements votés et non terminés au 31 décembre 2021.

#### **Récapitulation**

Total des charges : Fr. 1'846'882.12  
Total des produits : Fr. 425'008.50  
Excédent de charges : Fr. 1'421'873.62

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

**Fortune au 31.12.2021 :** Fr. 6'664'449.10

**Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.**

**Engagements hors-bilan :** Fr. 4'062'600.45

Aucune question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Jean-Marie Bruegger**, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour la lecture du rapport de la commission financière ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

**M. le Syndic** propose de passer au vote.

**Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.**

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale. Chaque année, lors du rapport final avec l'organe de révision, celui-ci relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

### ***Tractanda No 3 – Désignation de l'organe de révision***

M. le Syndic précise que l'assemblée communale désigne l'organe de révision. La commission financière émet une proposition. M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière.

M. Jean-Marie Bruegger informe l'assemblée que le mandat de révision prendra fin avec la révision des comptes 2021. Au vu de la bonne collaboration et du professionnalisme démontré par la fiduciaire G durant le premier mandat de 3 ans qui lui a été confié et au vu de l'art 98 alinéa 2 de loi sur les communes, la commission financière propose à l'assemblée la réélection de la fiduciaire pour un mandat additionnel de 3 années, soit pour la révision des comptes 2022-2023-2024..

Le choix de l'organe de révision est du ressort de l'assemblée communale sur proposition de la commission financière, M. Le Syndic passe au vote.

La fiduciaire est désignée comme organe de révision à l'unanimité.

### ***Tractanda No 4 – Election de membres à la commission de naturalisation pour la période législative 2021-2022***

**M. le Syndic** avise que selon l'article 8 du règlement sur le droit de cité communal indique que la commission communale des naturalisations comprend entre 5 et 11 membres choisis parmi

les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Au début de chaque période administrative, l'assemblée communale élit les membres de la commission des naturalisations pour la durée de la période.

La commission des naturalisations doit auditionner tout requérant afin de s'assurer de son intégration. Elle doit émettre, suite à l'audition, un préavis à l'intention du conseil communal.

Le conseil communal vous propose d'élire une commission des naturalisations composée de 7 membres.

Les candidats sont les personnes suivantes :

- M. Patrick Bongard, Praroman, (sortant), 58 ans, pilote locomotive
- M. Sébastien Dousse, Praroman, (sortant), 46 ans, gestionnaire en logistique
- Mme Delphine Gachet, Praroman, (nouvelle), 31 ans, collaboratrice scientifique
- Mme Cyrielle Gumy, Montévraz, (nouvelle), 25 ans, officière d'état civil
- Mme Lucia Iacono-Zbinden, Praroman, (sortante), 54, commerciale
- Mme Gisèle Lenoir, Montévraz, (sortante), 51 ans, Infirmière
- Mme Tara Mottet, Praroman, (nouvelle), 34 ans, assistante dentaire

M. le Syndic demande s'il y a des personnes qui souhaitent intervenir quant à la proposition du conseil.

M. le Syndic constate que non et propose de passer sur le nombre de membres à élire.

**Le nombre de membres de la commission de naturalisation tel que proposé par le conseil communal, à savoir 7 membres, est accepté à l'unanimité.**

M. le Syndic passe ensuite à la nomination des membres.

Le conseil communal vous propose les personnes suivantes :

- M. Patrick Bongard, Praroman
- M. Sébastien Dousse, Praroman
- Mme Delphine Gachet, Praroman
- Mme Cyrielle Gumy, Montévraz
- Mme Lucia Iacono-Zbinden, Praroman
- Mme Gisèle Lenoir, Montévraz
- Mme Tara Mottet, Praroman

M. le Syndic demande s'il y a des personnes qui souhaitent intervenir quant à la proposition du conseil.

M. le Syndic constate que non et propose de passer au vote.

**Les membres de la commission de naturalisation tels que proposés par le conseil communal sont acceptés à l'unanimité.**

***Tractanda No 5 – Echange de terrains entre la Commune Le Mouret et M. Philippe Zamofing pour un projet d'étable communautaire***

***Tractanda No 6 - Information***

M. Le Syndic informe l'assemblée que le Conseil communal n'a pas d'information à donner.

***Tractanda No 7 - Divers***

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

**M. Le Syndic** lève la séance à 23h40.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

|                                                                                                        |                                                                                     |                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le secrétaire :                                                                                        |  | Le Syndic :                                                                                             |
| <br>Laurent Tercier |                                                                                     | <br>Nicolas Lauper |

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière